

ÉCOLE

maternelle
élémentaire

RPI Panossas-Veyssilieu

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

Annexe 5 - CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 9 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

1. Présentation : installation du nouveau Conseil d'école.
2. Fonctionnement de l'école
 - Élections des parents délégués.
 - Effectifs et répartitions.
 - Sécurité à l'école : PPMS, exercice incendie, sécurité des bâtiments.
 - Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école.
 - Présentation de la charte informatique.
 - Coopérative scolaire.
3. Projets
 - Projet d'école
 - Aide aux élèves en difficulté : Rased, Activités Pédagogiques Complémentaires
 - Présentation des projets de classe.
4. Liaison Ecole-Mairie

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS	
Directrices des écoles - Présidentes			
CHARNAY Stéphanie	x		
GENSEL Magali	x		
Enseignants des écoles			
GARCIA Christophe	x		
RIONDET Mylène	x		
MOIROUD Pierre	x		
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
TREILHOU-REY Annabel	x		
GAILLARD Emmanuel		x	CANDY Stéphanie
GUERCIN Thibault	x		
TORRES Séverine	x		
ZICCA Séverine	x		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : Laurent MOUTARD		x	
Maire de la Commune (ou son représentant) :			
Panossas : M. le Maire Marc CHIAPPINI	x		
Veyssilieu : M. le Maire Joël MAZZARO	x		
Conseillers Municipaux :			
Panossas :			
Mme DE OLIVEIRA Virginie	x		
M.LAVERGNE Thierry	x		
Veyssilieu :			
Mme Lydie GRAMOND-GAY	x		
Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale :	x		
Mme JONNEKIN Jacqueline			
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 09/11/2017

Les Présidentes, Directrices du RPI : Mme Stéphanie CHARNAY, Mme Magali GENSEL
 Enseignante, secrétaire de séance : Mme Mylène RIONDET
 Parent d'élève : Mme Annabel TREILHOU-REY
 Excusés : Monsieur MOUTARD (Inspecteur), Monsieur GAILLARD (parent délégué).

1 - Installation du nouveau Conseil d'école

Présentation des différents membres et de leur fonction. Présentation du Vade-mecum des parents délégués. Lecture de l'article Art. D. 111-11 du décret paru au J.O le 28/07/2006 relatif aux parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves. : « - Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des **parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels**. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une **obligation de confidentialité** à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance ».

Il est spécifié que les parents délégués peuvent valider des compétences afférentes au rôle de parent délégué auprès du référent académique pour les faire apparaître sur un CV.

Il est rappelé que pourront participer aux votes uniquement les membres de droit c'est-à-dire : les directrices, 2 élus de chaque commune, les PE et les titulaires remplaçants, les représentants de parents titulaires, le DDEN, et les membres du RASED.

Remerciements aux parents élus de s'investir pour l'école et de leur engagement pour l'année scolaire 2017-2018.

2- Fonctionnement de l'école

➤ Élections des parents délégués

Pour la seconde année les directrices ont décidé de faciliter le **vote par correspondance** en remettant à chaque famille le matériel de vote dans les cahiers de correspondance. Il y a eu une **augmentation considérable des électeurs** : 64,35% de votant à Panossas et 62,5% à Veyssilieu, malgré la présence d'une seule liste.

L'équipe enseignante de Panossas remercie M. Gaillard d'avoir tenu le bureau de vote sur l'école de Panossas, et d'être resté jusqu'au dépouillement.

➤ Effectifs et répartitions

Les directrices demandent aux mairies de faire remonter les effectifs prévisionnels pour la future rentrée scolaire, afin de préparer au mieux la carte scolaire.

Ecole de Panossas	PS/MS de Christophe GARCIA	7 + 17	24	67
	GS/CP de Magali GENSEL	14 + 6	20	
	CP/CE1 de Mylène RIONDET	16 + 7	23	
Ecole de Veyssilieu	CE2 /CM1 de Stéphanie CHARNAY	16 + 6	22	43
	CM1/CM2 de Pierre MOIROUD	8 + 13	21	
RPI	TOTAL du RPI	110 élèves		

• A Panossas

Au niveau du personnel communal de Panossas, deux ATSEM interviennent à la fois dans les classes, à la garderie et à la cantine : Murielle DEBRANDT et Céline VILLOT. Christelle THOUNY s'occupe de la cantine et du ménage. Mme GENSEL souligne que les GS ne bénéficient de l'aide d'une ATSEM dans la classe que de 8h30 à 10h30, les années antérieures l'aide se

poursuivait jusqu'à 11h20 ce qui est nettement moins confortable.

✓ A Veyssilieu : deux personnels de cantine interviennent : Mme Colette LASSALLE et Mme Irène MARTINEZ. Monsieur MAZZARO précise que Mme LASSALLE a été embauchée par la commune.

➤ Sécurité à l'école : présentation du PPMS, exercice incendie

Le plan Vigipirate est en vigueur. Il est rappelé qu'une vigilance est assurée aux abords de l'école et lors des entrées dans l'école par un enseignant.

Les portails sont fermés sur le temps scolaire.

✓ Présentation des 2 PPMS de chaque école :

- **Celui de Panossas a été modifié en fonction des nouvelles directives. Maintenant, il y a un PPMS concernant les mises en sûreté risques majeurs (inondation, feu de forêt...) et un PPMS intrusion-attentat. Les PPMS sont transmis à la gendarmerie de Crémieu et à l'Inspection. Le contenu de la mallette PPMS est succinct et mériterait d'être complété, conformément aux exigences institutionnelles, notamment par l'achat de gilets fluorescents.**

Réponse : Les collègues de Veyssilieu proposent d'en donner à Panossas car ils en ont plusieurs.

Mme Gensel précise qu'actuellement le portail de l'ancienne cour est sécurisé par un cadenas, en cas de déclenchement du PPMS, l'évacuation de l'école sera problématique. Une seule clé a été remise à la directrice. Mme Gensel souhaiterait que le portail soit rénové (ou changé), il est en très mauvais état.

Des films miroirs ou des rideaux seraient souhaitables sur les portes et fenêtres vitrées sans volet afin d'occulter ce qui se passe à l'intérieur du bâtiment.

L'équipe enseignante souhaiterait que la fermeture du portail principal de l'école soit également sécurisée ainsi que le portail de la cantine.

Réponse : La mairie n'est pas favorable à la pose de films miroirs car, en cas d'ouverture de porte, les enseignants ne verraient pas qui est derrière.

Pour le portail principal, la mairie précise qu'il doit peut-être manquer une plaque pour bloquer l'ouverture et procédera rapidement à des vérifications.

- **Celui de Veyssilieu a été modifié en fonction des nouvelles directives. L'adoption des PPMS a été votée.**

✓ Exercices d'entraînement :

Conformément aux directives demandées par Monsieur le Ministre, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été organisé dans chaque école, autour d'un exercice « se cacher sans faire de bruit ».

- **Ecole de Panossas** : afin de ne pas générer d'angoisse chez les élèves, les enseignants ont travaillé à partir d'albums et de jeux pour apprendre à se cacher. L'exercice a été réalisé le 12 octobre. Les élèves ont été particulièrement respectueux et tous se sont cachés, très rapidement, sans difficulté. Un bilan de l'exercice a été transmis à la mairie et à l'inspection de Pont-de-Chéruy.

Un exercice incendie a été réalisé le 28 septembre. Les élèves, habitués à ce genre d'exercice ont évacué l'école très rapidement. **Des exercices incendies et PPMS seront réalisés à chaque période pour développer chez les élèves de bons réflexes à adopter.**

- **Ecole de Veyssilieu** : Tout s'est bien passé également. L'alerte a été donnée avec le

téléphone personnel de la directrice puisque l'école attendait toujours les téléphones-interphones dans chaque classe. A ce jour ils ont été installés, les enseignants pratiqueront une nouvelle alerte avec ces équipements.

Les directrices rappellent aux parents quelques consignes à adopter si elles devaient réellement déclencher le PPMS pour incendie, explosion nucléaire...

1- En cas d'alerte

- *Protégez-vous.*
- *Ne téléphonez pas.*
- *Ne venez pas IMMEDIATEMENT chercher vos enfants.*
- *Ecoutez la radio sur FREQUENCE France Bleu : 102,8Mhz, FREQUENCE France Info : 105,4 Mhz ou 144 Mhz ; FREQUENCE France Inter : 92,5Mhz*

2- Les établissements ont mis en place une organisation pour mettre et garder la communauté éducative en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours, c'est le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

- *Les établissements sont préparés à faire face à des événements majeurs, la consigne « N'allez pas chercher IMMEDIATEMENT ou TOUT DE SUITE vos enfants à l'école » prend tout son sens. Les enfants sont en sécurité.*
 - *Le NON respect de cette consigne peut avoir de graves conséquences :*
 - *Gêner l'accès des secours car les voies de circulation seront bouchées.*
 - *S'exposer soi-même au danger.*
 - *Si l'école applique la consigne de mise en sûreté, votre entrée dans l'établissement expose tous les enfants et le personnel à un air pollué (éventuellement toxique ou radioactif).*
 - *Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours et les autorités.*
- ✓ Un rappel des consignes sera fait via le cahier de liaison pour informer les familles.

• **Point sécurité Mairie :**

Dans son rôle de premier élu de la commune, Monsieur le Maire tient à rappeler l'avis de la dernière commission de sécurité de passage à l'école et qui notifie l'importance que le couloir d'accès aux classes ne soit encombré d'aucune façon, notamment par des poussettes. Il demande une prise de conscience collective quant à la sécurité des enfants en faisant appel au civisme et au bon sens de tous.

Mme Gensel précise, à ce sujet, qu'elle a fait appel à sa hiérarchie, il n'existe pas de circulaire relative à l'interdiction des poussettes à l'école. Mme Gensel a procédé à une vérification de la circulation dans le couloir lors de ses jours de décharge, peu de poussettes ou de landaus entrent dans l'enceinte des bâtiments. Les parents d'élèves proposent éventuellement de garer les poussettes vers le renforcement des toilettes. L'équipe enseignante fera passer un mot dans le cahier de liaison pour informer les familles sur les consignes de sécurité à respecter dans le couloir de l'école.

➤ **Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école**

Le **règlement intérieur** est remis à jour selon les derniers textes parus.

Le règlement est voté (17 voix) et adopté.

Un rappel oral est fait sur le fait qu'aucun médicament ne doit être confié à un enfant à l'école.

➤ **Présentation de la charte informatique**

La **charte informatique**, signée par l'équipe enseignante, sera affichée dans le couloir de l'école pour consultation.

➤ Coopérative scolaire

Une participation de 8,00€ a été demandée aux familles. Cette participation ne revêt aucun caractère obligatoire. Cependant, cette somme d'argent permet de payer l'adhésion à l'Office Central de Coopérative Scolaire (OCCE), obligatoire pour toute classe coopérative, d'acheter du petit matériel (lors des fêtes ; pour enrichir le fond de bibliothèque par l'achat de livres ; pour faire développer des photographies ; pour la réalisation de projet de classe etc.).

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont participé, pour certains très généreusement, à l'alimentation de la coopérative scolaire.

3 - Projets

- Le projet d'école 2014-2018 est arrivé à son terme. Les enseignants ont réalisé un bilan des actions qui s'est révélé positif. Des réunions pédagogiques sont programmées pour rédiger un nouveau projet en fonction des difficultés repérées chez les élèves.

Quatre axes seront retenus :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé)
- Réponse aux exigences d'une école inclusive. Élève à besoins particuliers
- Vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariats...).

➤ Aide aux élèves en difficulté

Il est rappelé que les enseignants peuvent contacter le RASED (réseau d'aide et de suivi des élèves en difficulté) pour apporter de l'aide à un élève. Les parents ont la possibilité d'appeler Mme Cécile Chomette, la psychologue scolaire de notre secteur, pour une demande de rendez-vous.

- **Ecole de Panossas** : depuis le 19 septembre, et à raison de deux fois par semaine (le mardi et le jeudi de 16h20 à 17h05), des groupes de besoin ont été constitués pour aider les élèves en difficulté. En ce début d'année, l'accent a été mis sur **l'apprentissage de la lecture, les difficultés de langage et de motricité fine**. Les groupes de besoin sont revus à chaque période en fonction des besoins des élèves. Ces temps de travail en petit groupe permettent aux élèves de reprendre confiance en eux et de réaliser des progrès rapidement. Actuellement 12 élèves bénéficient de ce temps d'apprentissage.

M. Garcia précise que la psychologue scolaire est intervenue 2 fois dans sa classe.

Les enseignants travaillent en lien avec les membres du réseau d'aides,. Des temps de concertation sont prévus pour faire un point sur l'évolution des élèves Des problématiques par rapport à certains enfants sont abordées et discutées. Les enseignants reçoivent des pistes de travail pour aider au mieux les élèves.

- **Ecole de Veyssillieu** :
PPRE : des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative sont mis en place pour les élèves en difficulté, avec l'accord des familles, afin d'éviter tout décrochage scolaire. Il y a des discussions avec les différents partenaires pour savoir comment faire pour permettre aux enfants de progresser.
Les APC ont également commencé. Les activités ont lieu sur le temps de midi.

➤ Présentation des projets de classe

• Ecole de Panossas

- ✓ Journée du sport à l'école : elle s'est déroulée le 28 septembre. Onze ateliers de motricité ont été proposés. Elle a eu pour objectif de promouvoir la pratique sportive dans un cadre adapté et citoyen « *Apprendre ensemble et vivre ensemble en s'engageant collectivement dans l'action, éprouver des sensations que les autres ressentent, affronter des difficultés que les autres rencontrent, développer au sein d'un collectif des pouvoirs d'agir nouveaux* ».
 - ✓ Natation scolaire: les élèves de GS et de CP bénéficieront de séances de natation à la piscine de Saint Quentin-Fallavier, chaque vendredi matin du 12 janvier au 4 avril. Une classe de Moras s'y rend également et partage les frais de déplacements. **L'équipe enseignante remercie les parents accompagnateurs pour leur engagement, et les mairies de Panossas et de Veyssilieu pour leur participation financière.**
 - ✓ Projet culturel : prochainement, les trois classes de Panossas s'engageront dans un projet pluridisciplinaire de sensibilisation à l'Architecture. Les élèves seront amenés à étudier le bâtiment et l'environnement scolaire de l'école. Un architecte interviendra dans l'établissement. Les enseignants vont bénéficier, les 13 et 14 novembre, d'un stage de formation. Ce projet départemental est financé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la DRAC, le CAUE de l'Isère et la m'A Isère.
 - ✓ Une sortie à la ferme aux escargots est prévue le 22 juin pour les PS/MS, à Vignieu ayant pour but de découvrir le monde du vivant. Les élèves étudieront les différentes parties du corps, les préférences alimentaires et les soins à apporter aux escargots. Un élevage sera préalablement réalisé en classe.
 - ✓ Sortie scolaire avec nuitée (3 jours et 2 nuits) : Mme Riondet et Mme Gensel envisagent d'organiser une sortie avec nuitées à Saint Andéol dans le Vercors fin avril pour travailler sur le thème de la transformation de la matière (fabrication du papier recyclé, du fromage et du pain). Le projet est soumis aux familles et ne pourra aboutir que si tous les élèves y participent.
M. CHIAPPINI précise que des familles pourront faire appel au CCAS en cas de problème financier. Les parents d'élèves précisent que le Sou des écoles financera une partie de ce projet.
- ### • École de Veyssilieu
- ✓ Défi rentrée : Les élèves ont reçu, le jour de la rentrée une lettre, leur demandant de relever un défi : Mettre en place les règles de la cour, fabriquer des jeux de plateau en bois. Ceci afin de travailler « le vivre ensemble ». Les parents ont pu venir jouer avec eux le vendredi après-midi. Les défis proposés à chaque rentrée ont aussi pour objectif de souder la classe, l'école.
 - ✓ Biathlon : Cette année, les enseignants ont demandé une intervention en biathlon (4 demi-journées par classe sur l'école, 2h-2h30). La 5^{ème} séance, se concrétisera par une sortie montagne, en raquette et tire-laser avec 2 intervenants qui seront également présents.

- ✓ **Séquence de VTT** : Le cycle VTT reprendra entre mai et juin. 4 séances sont prévues sur les 2 classes. Les CE2 démarreront avec une séance sur divers ateliers. Des groupes de niveaux seront établis. Les sorties dureront entre $\frac{1}{2}$ journée et une journée. Pour cette activité des adultes agréés sont nécessaires (1 pour 6). Le passage des agréments aura lieu début avril.

- ✓ **Projet sur les énergies renouvelables** : Les enseignants voudraient également travailler sur le développement durable au printemps, avec l'intervention de l'AGEDEN puis réaliser une sortie sur le site de Creys-Malville. Des activités sur place, gratuites, sont proposées aux scolaires.

4- Liaison Ecoles-Mairies

- **Ecole de Panossas**

- ✓ Une société a offert à l'école une imprimante couleur laser. L'équipe enseignante demande à la mairie si elle peut financer l'achat des cartouches.

Réponse : la discussion aura lieu en conseil municipal. Il faudra voir au niveau du budget de l'achat de cartouches couleurs, il sera à budgétiser.

- ✓ La télécommande de la télévision a disparue. Est-ce que la mairie pourrait financer l'achat d'une nouvelle télécommande ?

Réponse : oui.

- ✓ Est-ce que l'achat de tablettes pourrait être envisagé dans un avenir proche ?

Réponse : Le coût est élevé Messieurs les Maires demandent qu'un projet pédagogique leur soit transmis en précisant le type de matériel dont les enseignants ont besoin.

- ✓ L'équipe enseignante souhaiterait que les vélos, trottinettes, qui sont également utilisés sur le temps périscolaire, soient réparés par le service technique de la mairie. Certains vélos et trottinettes n'ont plus de protection au niveau du guidon.

Réponse : un point sera fait à ce sujet avec les agents communaux concernant la réparation des vélos et trottinettes..

- ✓ L'équipe enseignante souhaiterait que le mur qui sépare les deux cours puisse être rénové. Des morceaux de crépis tombent régulièrement, un élève pourrait se blesser.

Réponse : Dans le « Panossas info », est indiqué qu'une extension de l'école est prévue. La mairie est en train de travailler sur ce projet Elle ne va donc pas procéder à des rénovations qui coûteraient chères puisqu'un projet est en cours d'élaboration.

- **Ecole de Veyssilieu**

- ✓ La construction/rénovation de l'école : l'avant-projet est prévu avant mi-décembre. Il concerne la réhabilitation du projet bâtiment communal (bar) en bâtiment scolaire. Ce projet conserve les 2 salles de classe et propose une salle de cantine ainsi qu' une salle pour la motricité. Une réunion publique aura lieu prochainement.

Les directrices : Stéphanie CHARNAY, Magali GENSEL

Les secrétaires de séance : Mme RIONDET (enseignante), Mme TREILHOU-REY (parent délégué)

Prochain conseil d'école le jeudi 22 mars de 18h15 à 20h15 à l'école de Veyssilieu